PELAGOS

Bulletin n°16
2019

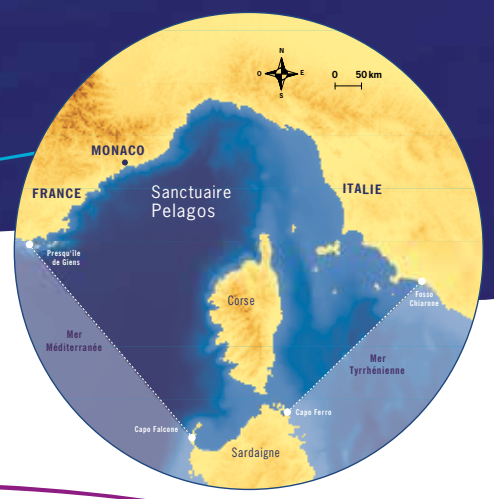
Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée • FRANCE



© F. Larrey et T. Roger

En 1999, un Accord international entre la France, l'Italie et Monaco a concrétisé l'instauration d'un sanctuaire destiné à la protection des mammifères marins en Méditerranée. Grâce à des conditions hydrologiques particulières, cet espace maritime présente une grande richesse biologique et, en particulier, abrite de nombreuses espèces de cétacés.
Cette première aire marine internationale de protection pour les mammifères marins, d'une surface de 87 500 km², a vocation à créer des conditions favorables pour la conservation des populations et de leurs habitats.
L'action du Sanctuaire Pelagos repose sur trois axes principaux :

› La connaissance des mammifères marins et de l'impact des activités humaines sur leurs populations.
› L'implication des acteurs de la mer pour la recherche de solutions visant à reduire les causes de perturbation.
› La sensibilisation de tous les publics et la promotion de comportements respectueux.



Édito

La Méditerranée est une mer très riche en biodiversité, mais à cause de son bassin semi-fermé et de ses nombreuses activités anthropiques, elle est également très touchée par la pollution, dont les déchets « marins ». Conscients de ce défi, les pays membres de l'Accord Pelagos ont adopté des mesures nationales limitant progressivement, par exemple, l'utilisation de produits en plastique. Face à ce constat, nous devons engager ensemble des solutions efficaces, en renforçant également nos relations interétatiques.

L'Accord Pelagos constitue un levier important de cette coopération.

En 2018, l'Accord a promu des activités de recherche innovantes en appui aux mesures de gestion relatives à la pollution chimique et biologique d'origine terrestre, à la pollution par les plastiques et aux collisions entre les navires et les grands cétacés. Par ailleurs, les Parties ont procédé à la standardisation des méthodes de recherche sur les populations des mammifères marins (dont la télémétrie satellitaire). Elles ont établi les termes de référence pour l'évaluation des impacts des plastiques sur les mammifères marins et pour l'identification des zones d'accumulation de plastiques dans le Sanctuaire. Les travaux se poursuivent en collaboration avec les autres organisations intergouvernementales pertinentes, tels que l'ACCOBAMS[1] et RAMOGE[2].
Toutes ces activités témoignent notre volonté commune d'agir concrètement afin d'offrir aux cétacés du Sanctuaire Pelagos, un environnement toujours plus favorable.

1 - Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente.
2 - L'Accord RAMOGE représente un instrument de coopération scientifique, technique, juridique et administrative où les gouvernements français, monégasque et italien mettent en œuvre des actions pour une gestion intégrée du littoral.



Cyril Gomez,
Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme auprès du Gouvernement princier de la principauté de Monaco
Président de la Réunion des Parties à l'Accord Pelagos

Renouvellement du statut d'Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) du Sanctuaire Pelagos

Le vendredi 29 mars 2019, la Commission Technique Consultative, pour l'évaluation des activités de l'Accord Pelagos en tant qu'ASPIM de la Convention de Barcelone, s'est tenue au siège de l'Accord Pelagos à Monaco dans le cadre de la troisième édition de la *Monaco Ocean Week*.

Les résultats satisfaisants de la révision périodique ordinaire ont été présentés à la 14ème réunion des Points Focaux du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées de la Convention de Barcelone (juin 2019, Slovénie) et à la réunion des Points focaux nationaux de la Convention de Barcelone (10-13 septembre 2019, Athènes). Ils seront également présentés à la COP21 (2-5 décembre 2019, Naples).

Cette évaluation témoigne de l'engagement des trois pays membres de l'Accord qui, mutualisant leurs efforts et leurs moyens, opèrent afin d'améliorer la conservation des mammifères marins et de leurs habitats dans le Sanctuaire Pelagos.

Le Sanctuaire, unique aire marine protégée internationale dédiée à la protection des mammifères marins en Méditerranée, est inscrit depuis 2001 sur la liste des ASPIM de la Convention de Barcelone et son statut est renouvelé tous les 6 ans.



© Manuel Vitali / Direction de la communication

Réunion de la Commission Technique Consultative pour l'évaluation des activités de l'Accord Pelagos en tant qu'ASPIM. (29 mars 2019, Monaco).



Costanza Favilli,
Secrétaire exécutive par intérim
Secrétariat Permanent
de l'Accord Pelagos

Sommaire

Actualité du Sanctuaire P1

› Renouvellement du statut d'ASPIM
› Une nouvelle assistante pour l'équipe d'animation française
› Bref retour sur le Comité national du Sanctuaire 2018 à Villefranche-sur-Mer

Activités humaines P2

› La Méridionale signe la Charte d'éconavigation
› Whale-watching et nage avec les cétacés : les travaux initiateurs du Sanctuaire
› Le Réseau Collisions : un nouvel élan !
› Marées noires : nettoyer, mais ne pas sur-réagir

Échouages P3

› Bilan inquiétant des échouages sur les côtes méditerranéennes françaises

Recherche P3

› Protéger les dauphins côtiers d'Antibes : mission impossible ?
› Premier examen du système anticollision REPCET®

Sensibilisation P4

› Face aux risques de collision : mobilisons-nous !
› 1ères Rencontres Humains & Cétacés en Méditerranée
› Signature de la charte Pelagos avec 10 communes du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
› Pelagos en formation Bac Pro : comprendre la gestion des milieux naturels et de la faune



© PNPC

Une nouvelle assistante pour l'équipe d'animation de la Partie française

Bienvenue à Magalie Alaphilippe qui a rejoint l'équipe le 1er juillet dernier. Elle occupait, depuis 2009, le poste d'assistante de direction au Parc national de Port-Cros.

Bref retour sur le Comité national du Sanctuaire 2018 à Villefranche-sur-Mer

Cinq ans après le dernier Comité national du Sanctuaire (CNS) de 2013, ce rendez-vous, qui regroupe tous les partenaires (institutionnels, socioprofessionnels, scientifiques, associatifs), a réuni 44 participants. Le CNS a été organisé à Villefranche-sur-Mer, le 20 septembre 2018, grâce à l'appui logistique de la commune. Une journée entière a permis de faire le bilan des 5 dernières années, de traiter en profondeur quelques sujets d'actualité et de se projeter sur l'année à venir.

Parmi les conclusions, il a été décidé que la périodicité de cette rencontre devait être annuelle. En matière d'outils de sensibilisation et de formation, aucun besoin n'a été formulé par les participants. Les aires marines éducatives ont été intégrées dans les chartes communales au niveau international. Il a été proposé de réfléchir sur la possibilité de démultiplier les chartes d'éconavigation, dans la suite de celle signée avec La Méridionale (lire ci-contre). Les bateaux autonomes sont à l'étude actuellement, les développements permettent d'imaginer des systèmes anti-collision qui iront au-delà de REPCET® (notamment par des détections nocturnes). Concernant le whale-watching, certains sujets forts sont en cours de traitement (la nage avec les cétacés notamment), un calendrier a été évoqué par le Ministère. La question du repérage aérien sera abordée et traitée en comité d'évaluation de la marque High Quality Whale-Watching®. Une demande de dynamisation des échanges, plus réguliers dans les 2 sens (terrain/administration) a été formulée. Un bilan sera réalisé lors du prochain CNS pour voir si (à moyens constants) l'équipe d'animation du Sanctuaire aura réussi à répondre à la demande.

Prochain rendez-vous le vendredi 11 octobre 2019.



Alain Barcelo,
Équipe d'animation française
du Sanctuaire Pelagos

La Méridionale signe la Charte d'éconavigation

La Méridionale s'est engagée, auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité et des Aires marines protégées de Méditerranée françaises (AMP) dont elle traverse les territoires, en signant une charte d'éconavigation. La compagnie a déjà plusieurs fois témoigné son intérêt pour les AMP et notamment Pelagos. Elle fut en effet l'une des premières compagnies engagée à soutenir le dispositif REPCET® de partage des positions de cétacés en temps réel. Cette charte partenariale promeut la compagnie dans ses choix techniques, soutient la sensibilisation des passagers et des équipages grâce à la mise en place d'outils et d'événements dédiés, et permet de matérialiser le maillage des AMP de Méditerranée.



Marion Peirache
Équipe d'animation française
du Sanctuaire Pelagos

Whale-watching et nage avec les cétacés : les travaux initiateurs du Sanctuaire

En 2014, la Partie française du Sanctuaire publiait un article[1] dans la revue *Scientific Reports of Port-Cros National Park* portant sur la nage avec les cétacés. Il exposait non seulement les perturbations envers les cétacés engendrées par cette pratique, mais également les dangers qu'elle représente pour les pratiquants.

Souffleurs d'Écume, dont les actions portent notamment sur les mesures d'encadrement des activités touristiques d'observation des cétacés, continue en métropole ce travail initié par le Sanctuaire Pelagos et sa Partie française.

En outre-mer aussi ces questions interpellent. Des échanges et un réseau de gestionnaires du *whale-watching* se mettent ainsi en place sur l'ensemble du territoire français. Le but est à la fois d'augmenter nos connaissances sur les impacts du *whale-watching* et des mises à l'eau, et d'harmoniser les mesures d'encadrement à l'échelle nationale. La finalité est, bien évidemment, une meilleure conservation de toutes les espèces de cétacés présentes dans les eaux françaises.

Après le déploiement de la certification « *High Quality Whale-Watching®* », en premier lieu en Méditerranée et désormais à Mayotte, le phénomène de « zone pilote » que représente le Sanctuaire Pelagos est une fois de plus démontré !

1 - Barcelo, A., Jarin, M., Jaubert, R., Martin, G., Ody, D., Peirache, M., & Randon, N. (2014). La nage avec les cétacés : une activité perturbante pour les mammifères marins et dangereuse pour les pratiquants au sein du Sanctuaire Pelagos (Méditerranée nord-occidentale). Sci. Rep. Port-Cros Natl. Park, 28, 49–64.



Joséphine Chazot,
Souffleurs d'Ecume

À ce jour, 16 opérateurs ont officiellement signé le cahier des charges relatif à la distinction « *High Quality Whale-Watching®* ».

Ces professionnels de la mer se distinguent par l'apposition du logo officiel de la marque.
Gageons, à présent, sur l'engagement d'autres opérateurs pour les étés à venir !

› Pour en savoir plus :
- sur la distinction
 › www.whale-watching-label.fr
- sur la formation
 › www.souffleursdecume.com

Le Réseau Collisions : un nouvel élan !

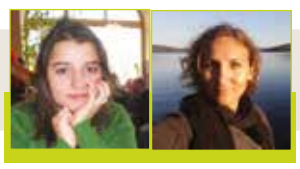
En 2010, avec le soutien d'Armateurs de France, Souffleurs d'Ecume a initié un réseau en Méditerranée française dédié au recensement des collisions (survenues ou évitées) entre navires et cétacés. Ce Réseau Collisions tend à améliorer la connaissance et à favoriser la collaboration entre différents acteurs en les associant aux réflexions sur la réduction des risques.

Dans le cadre du projet « *Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risk of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary* »[1], des partenaires italiens, monégasques et français, dont Souffleurs d'Ecume, travaillent sur l'amélioration des connaissances et une meilleure estimation du taux de collision en Méditerranée. Ainsi, Souffleurs d'Ecume est en charge d'agrandir le Réseau Collisions et de le déployer dans la Partie italienne du Sanctuaire. Il espère ainsi collecter plus de données et fédérer de nouveaux acteurs maritimes pour amener une réflexion commune sur la problématique des collisions.

Ce réseau est une démarche complémentaire au programme REPCET® (repérage des cétacés en temps réel), pour autant, il ne s'adresse pas uniquement aux compagnies maritimes. En effet, les différentes instances portuaires ainsi que les gestionnaires sont autant de relais susceptibles de contribuer à l'amélioration des connaissances.

1 - Lauréat de l'appel à projet 2017 du Conseil Scientifique et Technique du Sanctuaire Pelagos pour le développement et l'évaluation des mesures de réduction des collisions.

Si vous souhaitez rejoindre le Réseau Collisions, contactez-nous !
› http://repcet.com/nous-contacter



Mathilde Billet-Juillard
et Morgane Ratel,
Souffleurs d'Ecume

Marées noires : nettoyer, mais ne pas sur-réagir



© Benoit EmileMarine NationaleDéfense

La médiatisation facile, avec des images-choc, des marées noires peut faire oublier qu'elles se situent loin derrière d'autres atteintes à l'environnement, beaucoup plus graves, comme le bétonnage des côtes (par exemple l'agrandissement des ports de plaisance), la surpêche, les espèces invasives et l'enlèvement des feuilles de posidonie sur les plages, désastre écologique et économique.

On ne nettoie pas pour l'environnement, mais pour le tourisme, ce qui est légitime, mais mérite d'être affiché. Le nettoyage n'atténue pas mais aggrave souvent les conséquences pour l'environnement. Il transforme par exemple en désert biologique les rochers passés au jet d'eau très chaude sous pression. Le mieux pour l'environnement est qu'il n'y ait pas de marée noire ; mais si elle se produit, le moindre mal pour l'environnement est parfois de laisser faire la nature.

Le 7 Octobre 2018, au nord du cap Corse, le porte-conteneurs Virginia a été percuté par le Ro-Ro Ulysse. Près de 600 t de fuel de propulsion se sont échappées (si le réservoir était plein), dont plus de 90 % ont été récupérées en mer. Moins de 60 t sont parvenues en Provence. On est donc très loin des marées noires historiques : 223 000 t pour l'Amoco Cadiz (1978, Bretagne), 40 000 t pour le Prestige (2002, Galice).

Les conséquences sur les espèces, dont les mammifères marins, sont difficiles à mesurer ; en outre, elles peuvent concerner l'individu, et non l'écosystème. Quoi qu'il en soit, il est clair que des substances nocives ont intégré les chaînes alimentaires marines.

La folie médiatique s'est emparée de l'évènement. Quelques élus, adeptes du tout-béton, destructeurs de plages par l'éradication des banquettes de posidonie, et par effet-cascade destructeurs durables de tout l'environnement marin, se sont drapés dans la « défense de l'environnement ». « Il faut nettoyer jusqu'à la dernière boulette », proclamaient-ils.

Le Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros et son directeur ont lancé un appel à la raison : éviter la sur-réaction, utiliser des méthodes aussi douces que possible, ne pas enlever les banquettes de feuilles mortes de posidonie, etc. Nettoyer avec modération les seuls sites touristiques (plages et abords) paraissait un compromis raisonnable entre tourisme et environnement. Ces recommandations n'ont pas été suivies, en dehors des îles de Port-Cros et Porquerolles, les cœurs du Parc national de Port-Cros. Une gigantesque opération de nettoyage a été déclenchée. Quelles peuvent être les conséquences à long terme, pour l'environnement et par ricochet pour le tourisme, du déchaînement purificateur de l'automne-hiver 2018-2019 ?



Charles-François Boudouresque,
Aix-Marseille Université et Université de Toulon,
Mediterranean Institute of Oceanography (MIO)

Bilan inquiétant des échouages sur les côtes méditerranéennes françaises

En 2018, 123 échouages ont été recensés sur les côtes méditerranéennes françaises, ce qui est supérieur à la moyenne de ces dix dernières années (m=99,5). Le Dauphin Bleu et Blanc domine avec plus de la moitié des échouages (n=73), suivi des Grands Dauphins avec 12 échouages. On compte également 9 Rorquals communs, 3 Ziphius, 2 Cachalots, 2 Dauphins de Risso, 2 Dauphins communs et 1 Globicéphale ainsi que 1 grand et 18 petits cétacés indéterminés.

Il y a donc eu un minimum de 12, voire 14 grands cétacés matures échoués ou dérivant en mer en 2018 (l'imprécision des chiffres vient du fait que les signalements à 15 jours d'intervalle dans des positions distantes de plus de 150 km peuvent concerner un même individu ou deux différents). C'est de loin le chiffre le plus important jamais enregistré. Ces 20 dernières années, le nombre moyen de signalements de cadavres de grands cétacés était de 4,2 et le plus grand nombre d'échouage de Rorqual commun en une année était de 7 (en 1995). Les données de cette année sont donc extrêmement préoccupantes. Les cadavres qui ont pu être examinés (n=3) ne présentaient pas de traces de collisions.

Si on ajoute aux 3 Ziphius le cadavre découvert en mer devant le Cap Dramont fin 2017 et un spécimen trouvé en décembre 2017 en Toscane, ce sont 5 Ziphius qui ont été retrouvés morts en un mois et demi dans un secteur assez restreint. C'est une situation préoccupante pour une espèce aussi peu connue et qui doit faire face à des menaces toujours croissantes comme les nuisances sonores anthropiques.

› www.gecem.org



Frank Dhermain,
Président du Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée (GECEM)



Rorqual commun échoué à Saint-Cyprien (Pyrénées orientales) le 11 décembre 2018

Protéger les dauphins côtiers d'Antibes : mission impossible ?



Stenella cœruleoalba *« côtiers » d'Antibes*

Présents dans la zone azuréenne depuis plus d'un siècle, les dauphins *Stenella cœruleoalba* « côtiers » sont aujourd'hui au centre d'une étude scientifique menée par le Groupe de Recherche sur les Cétacés (GREC) et financée par Pelagos sur son programme de recherche triennal. L'objectif de cette étude est simple : trouver les pistes pour assurer la protection de ces dauphins particulièrement exposés à l'emprise humaine sur le milieu marin.

Les dauphins côtiers d'Antibes ont une qualité (je ne parle pas ici de leur beauté que je laisse à l'appréciation de chacun et chacune) : ils sont têtus. En effet, malgré l'anthropisation croissante de leur habitat, ils persistent à apprécier la région. Mais nos dauphins Stenella ont aussi un défaut (qu'ils ignorent) : ils ne sont pas inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats, comme le sont le Grand Dauphin et le Marsouin commun. Par conséquent, ils ne sont pas prioritaires dans les mesures de protection prises jusqu'à présent.

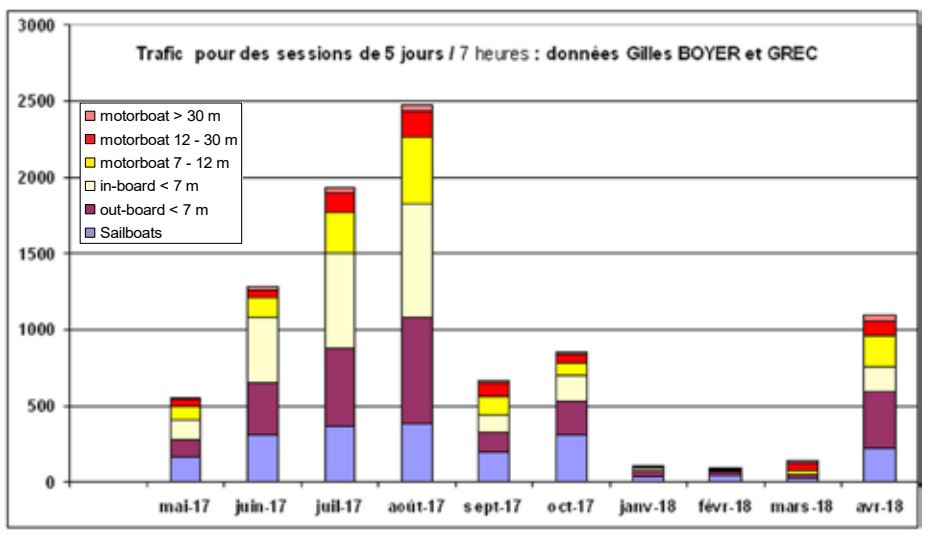
Le GREC développe actuellement les différentes tâches de son programme scientifique : étude du trafic maritime, étude du bruit sous-marin, prospections en mer. La plus grosse étape en matière d'analyse de données se déroule en 2019, mais d'ores et déjà on peut anticiper que les résultats montreront une évolution de la situation de ces dauphins à l'échelle « historique » (1989-2019).

La phase « mesures de protection » sera la plus difficile. Le GREC craint qu'il ne faille pas attendre grand-chose des pouvoirs publics, peu actifs jusqu'à présent, aussi les actions incitatives de protection pourraient-elles davantage viser les usagers de la mer, surtout les moto-plaisanciers et les opérateurs touristiques, et s'appuyer sur une explication des enjeux de respect du milieu naturel. En ligne de mire, la préservation de ces dauphins côtiers pour les générations futures…

› www.cetaces.org

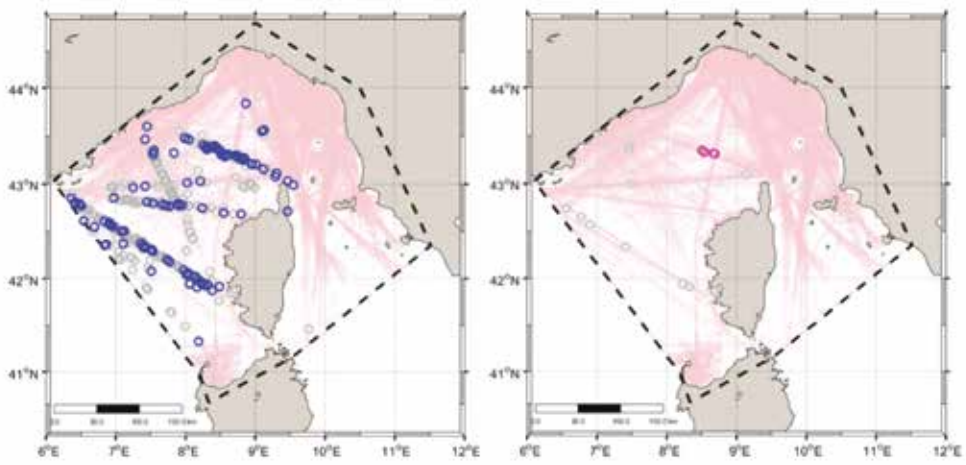


Alexandre Gannier,
Groupe de Recherche sur les Cétacés (GREC)



Évolution du trafic maritime entre mai 2017 et avril 2018.

Zones de risques partagées par les utilisateurs de RECEPT® (en gris) en été 2018 pour le Rorqual commun (gauche) et pour le Cachalot (droite). En bleu et en magenta, les zones de risques qui ont été traversées par un autre navire. En arrière plan en rouge sont représentées les données SIA brutes de trafic.



Premier examen du système anticollision REPCET®

L'article 106 de la loi sur la reconquête de la biodiversité prévoit l'équipement des navires sous pavillon français, circulant plus de 10 fois par an dans les Sanctuaires Agoa et Pelagos, par un système anticollision collaboratif (REPCET®). Le WWF France et QUIET OCEANS ont réalisé, à la demande du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, une évaluation de l'année 1 de mise en œuvre de cet article, basée sur l'analyse des données du système d'identification automatique (SIA) et de la base de données REPCET®, dont voici les principaux résultats.

La quasi-totalité des navires soumis à l'obligation d'installation du système anticollision sont équipés, soit un total de 32 navires. S'y ajoutent 5 équipements volontaires sous pavillons italien et du Luxembourg. Un seul navire a navigué 20 fois dans Pelagos en 2018 sans être équipé.

Parmi ces 37 navires, seulement 21 ont navigué de jour dans le Sanctuaire Pelagos au cours de l'été 2018 et ont intégré nos analyses. Ils y ont parcouru 130 000 km pour une durée cumulée de 800 jours (les 4 navires italiens ont contribué pour 50 % à ces totaux) ce qui représente 9 % de l'ensemble du trafic de jour dans Pelagos sur la période. Si tous les navires battant pavillon des Parties de l'Accord Pelagos étaient équipés, la couverture passerait à 69 %, ce qui serait considérable.

Les performances d'observation des équipages déterminent l'efficacité du système. Elles ont été évaluées en les comparant à un taux d'observation théorique calculé à partir de la route de chaque navire, et des données d'abondance et de distribution des deux espèces particulièrement concernées par les collisions. Elles sont en moyenne de 39 % des observations totales théoriques attendues pour les Rorquals communs et 27 % pour les Cachalots, mais elles montrent de grandes disparités selon les équipages. Certains atteignent 70 % (190 Rorquals communs signalés sur 270 théoriques), d'autres zéro (sur 22 théoriques).

Ces résultats montrent l'importance de maintenir des équipages formés, entraînés mais surtout motivés pour optimiser les performances du système.

Au cours de l'été 2018, 519 zones à risque ont été générées par le système suite aux observations des contributeurs (494 observations de Rorquals communs, 25 de Cachalots). Ces zones à risque ont été traversées 132 fois par des navires, soit un quart d'entre elles. Dans 39% des cas les navires concernés étaient équipés de REPCET® (52 fois), dans 17 % des cas ils étaient français, dans 60 % des cas ils étaient italiens, dans 23 % des cas ils appartenaient à une autre nationalité. Ces traversées de zones à risque se concentrent aux confluences du trafic, suggérant ainsi une cartographie des secteurs clés pour la gestion du trafic maritime.

Parmi les 15 navires ayant traversé plus de 3 fois une zone à risque au cours de l'été, 8 équipés de REPCET® l'ont fait en étant avertis, 7 non équipés (pavillon étranger) l'ont fait en toute ignorance. Parmi ces derniers, 4 navires italiens assurant la desserte de la Corse et la Sardaigne ont traversé une zone à risque au moins 8 fois, ce qui justifierait un équipement volontaire du système REPCET®. Le nombre maximal de traversées de zones à risque est de 13 fois (navire équipé de REPCET®).

L'analyse des données SIA montre que ces traversées n'ont donné lieu à aucun changement de trajectoire ou réduction de vitesse. Elle ne permet évidemment pas de savoir si la veille a été renforcée selon les recommandations associées à l'utilisation de REPCET®.

Pour le navire ayant traversé 13 fois une zone à risque, on peut estimer qu'une réduction de vitesse de 24 à 10 nœuds aurait abouti à un retard total sur l'été de 6,5 heures (30 minutes par zone à risque), soit, à raison d'un aller-retour par jour, un peu plus de deux minutes par traversée en moyenne. Multiplier ce chiffre par 3 voire 4 n'en change pas fondamentalement le bilan économique qui reste soutenable. Dans l'hypothèse irréaliste de la traversée de 3 zones à risque sur un seul passage, le retard d'une heure et demie resterait en deçà du seuil de remboursement prévu par la réglementation européenne (au-delà de deux heures pour des trajets de 4 à 8 heures).

La limite de REPCET® sera toujours sa dépendance à l'observation humaine. Des développements technologiques permettant une localisation en temps réel de jour comme de nuit sont indispensables pour envisager une cohabitation sécurisée entre grands cétacés et trafic maritime. L'interface REPCET® connectée à cette nouvelle source d'information permettrait alors aux équipages d'engager de véritables manœuvres d'évitement dans la quasi-totalité des situations de collision, ce qui abolirait la cause principale de mortalité non naturelle chez les grands cétacés du Sanctuaire Pelagos.

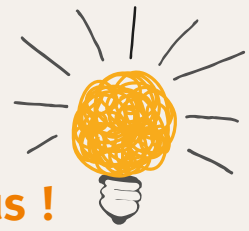
Un sacré résultat !



Denis Ody, Thomas Folegot, Roger Gallou
WWF France

Sensibilisation

Face aux risques de collision : mobilisons-nous !



Les collisions entre les navires et les grands cétacés (Rorqual commun et Cachalot) représentent dans Pelagos la première cause de mortalité non naturelle pour ces mammifères marins. La vitesse est le facteur majeur pour expliquer cette mortalité : au-dessous de 10 nœuds, les collisions sont très rares, au-dessus de 13 nœuds, collisions et taux de mortalité grimpent en flèche.

En préparation du Congrès mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à Marseille en juin 2020, nous souhaitons mobiliser les jeunes. Ils pourraient exprimer leur envie de ralentir cette course à la vitesse et accepter de renoncer à l'immédiateté qui génère des impacts graves sur les cétacés du Sanctuaire.

Nous sollicitons donc les communes et les regroupements de communes partenaires du Sanctuaire afin :

- d'être le relais majeur vers le jeune public pour l'inviter à participer à cette initiative en élaborant des actions/contenus sur la thématique des collisions, de leur évitement, et/ou en s'engageant personnellement à modifier leur comportement de consommateur.
- d'inviter leurs Conseils de jeunes à rédiger une délibération pour nous enjoindre de ralentir notre machine économique qui s'emballe, ceci au moins au travers d'une action de réduction de la vitesse des navires dans le domaine vital des cétacés du Sanctuaire Pelagos.

Toute coopération internationale avec l'Italie et Monaco, pays signataires de l'Accord Pelagos, sera la bienvenue, mais également avec l'Espagne dont l'espace maritime complète le domaine vital des cétacés présents dans Pelagos.

Huit jeunes professionnels des AMP riveraines du Sanctuaire constitueront un jury qui classera, par Département (2A, 2B, 06 et 83), les initiatives à primer en priorité et à valoriser durant le temps du Congrès mondial.

› Pour tout renseignement et prise de contact : pelagosfrance@portcros-parcnational.fr




Alain Barcelo et Magalie Alaphilippe
Équipe d'animation française
du Sanctuaire Pelagos

1ères Rencontres Humains & Cétacés en Méditerranée



Le 27 juin 2018, se sont déroulées à Marseille les 1ères « Rencontres Humains & Cétacés en Méditerranée » organisées par le Groupement d'Intérêt Scientifique pour les Mammifères Marins de Méditerranée et leur environnement (GIS3M) avec le soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité, de la ville de Marseille, de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, du département des Bouches-du-Rhône et du Sanctuaire Pelagos. Professionnels, associations, enfants et citoyens se sont réunis autour d'un enjeu commun : la préservation des cétacés en Méditerranée.

La conférence-débat sur le thème du rôle des différents acteurs dans la conservation des cétacés a rassemblé une soixantaine de participants. Institutionnels, élus de collectivités locales, gestionnaires d'Aires Marines Protégées, scientifiques, membres d'Organisations Non Gouvernementales et citoyens ont pu échanger avec une quinzaine d'intervenants venus partager leur vision, leurs actions et les difficultés rencontrées pour préserver les cétacés. Seul le temps a manqué pour aller au bout des nombreuses discussions suscitées. Un débat final a permis à chacun d'identifier les besoins les plus importants et de proposer des actions prioritaires à mettre en place.

Grâce à un atelier numérique animé par le GIS3M, une trentaine d'enfants a découvert les cétacés de Méditerranée, leur biologie et les menaces auxquelles ils doivent faire face. Un jeu de piste les a ensuite invités à explorer les expositions pédagogiques et photographiques, ainsi que les stands d'associations et de professionnels qui ont accueilli les curieux toute la journée.

Les Rencontres se sont très agréablement terminées avec un ciné-débat qui a permis au public de découvrir le magnifique film « Mammifères marins : les maîtres des abysses » de la société marseillaise Saint-Thomas Production et d'échanger avec Keebee Kennedy, chargée de post-production du documentaire et Frank Dhermain, président du Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée.

Vous avez manqué les 1ères Rencontres Humains & Cétacés en Méditerranée ?

Retrouvez toutes les vidéos des présentations, le débat en images par Hélène Dib et les réponses aux questions du débat final sur www.gis3m.org/rencontres-humains-cetaces-mediterranee-2018.



Merci à tous pour votre participation et vos retours positifs !

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre souhait de voir cet évènement se renouveler, alors, rendez-vous les 29 et 30 novembre 2019 au Parc Phoenix (405 promenade des Anglais) à Nice pour la 2ème édition des « Rencontres Humains & Cétacés en Méditerranée » sur le thème des interactions entre cétacés et activités humaines !



Hélène Labach,
Coordinatrice
et chargée de projets GIS3M

Signature de la charte Pelagos avec dix communes du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

Un nouveau cap a été franchi pour le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate. Dix communes du Parc naturel marin ont témoigné avec force leur volonté de constituer un territoire moteur pour la connaissance et la protection des mammifères marins de Méditerranée, à travers la signature de la charte de partenariat du Sanctuaire Pelagos le mardi 25 septembre 2018 à la confrérie de Barrettali.


© Rebecca Rocklin

La cérémonie de signature des 10 communes du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate s'est déroulée en présence de (de gauche à droite et au centre) : la Secrétaire exécutive par intérim du Sanctuaire Pelagos, le Directeur du Parc national de Port-Cros, le Préfet maritime de Méditerranée et le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin.

Les dix communes signataires sont : Centuri, Olmeta di Capicorsu, Patrimoniu, Pinu, Ruglianu, San Fiurenzu, San Gavinu di Tenda, San Martinu di Lota, Santu Petru di Tenda et Siscu.

Désireux d'engager une véritable politique de développement durable, le Parc naturel marin porte la promotion du Sanctuaire Pelagos comme un réel moteur de développement et d'animation pour les communes, apte à susciter de nouvelles dynamiques de projets et de partenariats autour de la connaissance et la préservation des mammifères marins.


© Rebecca Rocklin

En espérant que cette initiative conduira à d'autres adhésions à ce bel outil de sensibilisation, de valorisation de notre patrimoine marin, et de sauvegarde de ces mammifères protégés.

Le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate fait partie de l'Agence Française pour la Biodiversité, un établissement public sous tutelle du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. L'Office de l'Environnement de la Corse, compte tenu de son rôle important en matière de protection et gestion du milieu marin, s'associe à l'Agence Française pour la Biodiversité pour contribuer au fonctionnement du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate.
› www.parc-marin-cap-corse.fr



Pierre-Ange Giudicelli,
Parc naturel marin du cap
Corse et de l'Agriate

Pelagos en formation Bac Pro : comprendre la gestion des milieux naturels et de la faune

En partenariat avec l'Unité de Formation par Apprentissage d'Agricampus, le Parc national de Port-Cros accompagne les élèves du lycée agricole en projet pédagogique annuel autour de la problématique : « l'écotourisme en questions ».

L'objectif est d'analyser l'écotourisme local afin de comprendre comment peuvent-être conciliés le développement touristique, la sensibilisation du public et la protection du milieu littoral et marin.

Les sorties cétacés et la marque *High Quality Whale Watching®* proposées dans le Sanctuaire Pelagos sont de très bons exemples d'étude afin de mieux comprendre les enjeux de ces activités en aire marine protégée.

La présence des cétacés dans les eaux varoises est généralement méconnue des élèves. Leur découverte est toujours une grande surprise qui marque les esprits. L'année scolaire s'est donc terminée par une sortie au large, à bord du bateau d'Espace Mer : Dauphins Bleus et Blancs, Cachalots étaient aux rendez-vous accompagnés de nombreuses espèces pélagiques comme des puffins Yelkouan, des poissons-lune, des tortues caouannes et même des raies mobula.

Des rencontres inoubliables commentées par une guide naturaliste : Marion George du Naturoscope.

De quoi donner des idées et des envies de futures carrières pour les prochaines générations !



Franck Alary,
Chargé de mission Éducation à l'Environnement
pour un Développement Durable
au Parc national de Port-Cros

Pelagos, publication annuelle de la Partie française du Sanctuaire destiné à la protection des mammifères marins en Méditerranée, animée par le Parc national de Port-Cros, pour le compte du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire • Adresse du Parc national de Port-Cros : 181 allée du Castel Sainte-Claire, BP 70220, 83406 Hyères CEDEX • Courriel : contact@sanctuaire-pelagos.org
Responsable : Marc Duncombe • Coordinatrice de la publication : Magalie Alaphilippe • Comité de lecture : Magalie Alaphilippe, Alain Barcelo, Frédéric Capoulade, Pascal Mayol, Marion Peirache, Morgane Ratel, Isabelle Taupier-Letage • Conception graphique : Desiderata. **Site Internet : www.sanctuaire-pelagos.org**